

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3476

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Désignation d'un représentant au sein du Comité syndical du Smiril**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0018 en date du 18 mai 2001, il a été procédé à la désignation des représentants de la Communauté urbaine au comité syndical du syndicat mixte du Rhône, des Iles et du Rhône (Smiril) qui a pour objet de concevoir, de programmer et de réaliser les travaux et les aménagements de restauration et de mise en valeur du Rhône en aval de Lyon.

Monsieur Yves Blein et madame Marguerite Fayle ont été désignés comme représentants titulaires et messieurs Guy Barral et Pierre Gandhilon ont été désignés comme représentants suppléants.

Madame Marguerite Fayle ayant démissionné de son mandat de conseillère communautaire en 2003, madame Georgette Palleja a été désignée en tant que membre titulaire au sein du comité syndical du Smiril par délibération n° 2004-1828 en date du 29 mars 2004.

Aujourd'hui, à la suite de la démission de monsieur Pierre Gandhilon, il appartient au conseil de Communauté de procéder à son remplacement au sein du comité syndical du Smiril en désignant un nouveau représentant suppléant ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Désigne monsieur Gérard Allais en qualité de membre suppléant au sein du comité syndical du syndicat mixte du Rhône, des Iles et Lômes (Smiril) en remplacement de monsieur Pierre Gandhilon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,